

Groupe de travail (GT) « Pièges-LAV »

Le présent appel s'adresse à tous les scientifiques intéressés par une participation aux travaux d'expertise de l'Anses.

Par cet appel, l'Anses souhaite constituer un collectif d'experts compétents et indépendants dont les caractéristiques sont détaillées ci-dessous.

L'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle des ministres chargés de la santé, de l'agriculture, de l'environnement, du travail et de la consommation.

L'Anses met en œuvre une expertise scientifique indépendante et pluraliste visant à fournir aux autorités compétentes toutes les informations nécessaires à la décision publique, tant au niveau national que communautaire.

■ Rôle et missions

Par saisine en date du 9 novembre 2020, la DGS a saisi l'Anses pour :

- 1) recenser les différents pièges commercialisés (BG sentinelles, Mosquito magnet, Gat, Sticky traps...), décrire les différents pièges utilisés pour les moustiques *Aedes* (*Ae. albopictus*, *Ae. aegypti*) en extérieur et documenter leur utilisation (stratégie de piégeage) par les opérateurs en remplacement des traitements adulticides autour du domicile et des lieux de passage des cas (pour de la lutte anti-vectorielle) ;
- 2) évaluer l'efficacité des différentes techniques de piégeage (avec ou sans CO₂...) pour réduire la densité de moustiques *Aedes* adultes (et les délais nécessaires) à partir des données disponibles dans la littérature scientifique, des dossiers d'autorisation de mise sur le marché lorsque les pièges sont soumis à AMM ainsi que, le cas échéant, des données expérimentales collectées par les opérateurs ;
- 3) donner un avis sur la pertinence d'utiliser des pièges pour de la lutte pério-focale dans le cadre de la LAV intégrée et, le cas échéant, préciser les situations le justifiant.

Le cas échéant, le GT pourra auditionner les représentants d'organismes (opérateurs de LAV, fabricants de pièges, scientifiques...) ou de parties prenantes dont il jugerait la contribution utile à ses travaux.

■ Composition du GT

Le groupe de travail comprendra 6 à 10 experts francophones, dont un(e) président(e) désigné(e) parmi ses membres. Les travaux de ce GT seront réalisés en lien avec les experts du GT « Vecteurs » et seront validés par le comité d'experts spécialisé (CES) « Biocides ».

Par cet appel à candidatures, l'Anses recherche des experts dont les compétences relèvent notamment des domaines de la lutte anti-vectorielle (LAV) (notamment pièges), de l'évaluation de l'efficacité de la LAV, de l'écologie vectorielle, de l'entomologie médicale et des biocides.

Les compétences spécifiques souhaitées sont mentionnées dans la fiche « compétences recherchées » pour la constitution du groupe de travail.

■ Indépendance des experts

Pour satisfaire aux impératifs d'indépendance de l'expertise de l'Agence, les experts sont nommés à titre personnel, *intuitu personae*, pour la durée du GT.

Ils doivent remettre à l'Anses une déclaration publique d'intérêts (DPI) mentionnant tout lien d'intérêts, directs ou indirects, avec les entreprises ou établissements dont l'action, les produits ou procédés entrent dans le champ de compétences de l'Agence, ainsi qu'avec les sociétés ou organismes de conseil intervenant dans le domaine de compétences du GT.

■ Éléments de calendrier

Les candidatures doivent être déposées au plus tard le 22 décembre 2020.

Les experts constituant le GT « Pièges-LAV » se réuniront en séances plénières (si les conditions sanitaires le permettent) ou à distance environ tous les 3 semaines - 1 mois durant leur mandature (soit 5-8 réunions environ, en distanciel et/ou présentiel selon le contexte). La finalisation des travaux du GT est prévue pour mai 2021.

Chaque expert contribuera aux travaux d'expertise collective par une participation active aux réunions et aux discussions, une relecture critique de tous les documents ainsi que par la contribution à la rédaction du rapport d'expertise.